



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 14 octobre 2024

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 7

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
07/10/2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 021-212105852-20241014-2024\_42-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

#### Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie

#### Absents excusés :

Mme GADY Sarah donne pouvoir à Mme PEDRON Nathalie  
Mme SORBIER Chloé donne pouvoir à M. BLOT Dominique  
Mme TERRIER Sandra donne pouvoir à M. BORTOT Pascal  
M. MONCHAUX Eric donne pouvoir à M. BOEUF Alain

#### Absent :

Mme GADY Sarah, M. LUCOT Pierre, M. MONCHAUX Eric, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

Secrétaire de séance : Mme PEDRON Nathalie

**Objet : Convention d'occupation domaniale avec la société BIRDZ pour l'hébergement de passerelle de télérelevé sur l'église de Saulon-la-Chapelle (Délibération n° 2024-42)**

Objet : Convention d'occupation domaniale avec la société BIRDZ pour l'hébergement de passerelle de télérelevé sur l'église de Saulon-la-Chapelle

Véolia s'étant engagé à développer et à mettre en place à ses frais un système de télérelevé des compteurs d'eau potable, ce délégataire a conclu un contrat de partenariat avec la société Birdz spécialisée dans la fourniture de service de télérelevé des compteurs d'eau et autres capteurs communicants.

La société Birdz présente une convention dans ce domaine à la commune de Saulon-la-Chapelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le maire à signer ladite convention

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saulon-la-Chapelle

**Le Maire, Pascal BORTOT**

